

Conseil du 14^{ème} arrondissement de Paris du mardi 28 mai 2019

Projet de vœu déposé par les élus communistes relatif à la reconnaissance de l'Etat palestinien

Considérant les nombreuses résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU s'opposant aux politiques coloniales menées par l'Etat d'Israël qui durent depuis plus de 70 ans ;

Considérant l'urgente nécessité d'aboutir à un règlement du conflit permettant l'établissement d'un État souverain de Palestine en paix et en sécurité aux côtés d'Israël, sur la base des lignes de 1967, avec Jérusalem pour capitale de ces deux États, et fondé sur une reconnaissance mutuelle ;

Considérant la nécessaire application du droit au retour des réfugiés en respect de la résolution n° 194 du 11 décembre 1948 ;

Considérant que la France a soutenu la reconnaissance de la Palestine comme État observateur non membre de l'ONU le 29 novembre 2012 ;

Considérant que le Parlement a invité le gouvernement français à reconnaître l'État de Palestine en vue d'obtenir un règlement définitif du conflit le 2 décembre 2014 ;

Considérant les déclarations de Laurent Fabius en décembre 2014 sur la possibilité d'une reconnaissance de la Palestine en cas de blocage du processus d'ici fin 2016 ;

Considérant la loi de « l'État-nation du peuple juif » du 19 juillet 2018 qui constitutionnalise un état d'apartheid et la poursuite de la colonisation de la Palestine ;

Considérant que seule une reconnaissance préalable de l'Etat de Palestine permettra de réaffirmer le droit à l'autodétermination des Palestiniens et mettra un coup d'arrêt à l'unilatéralisme actuellement à l'œuvre ;

Considérant cette reconnaissance comme un geste politique indispensable pour réaffirmer le droit et préalable aux négociations de paix ;

Considérant qu'en reconnaissant l'État de Palestine, la France favorisera l'ouverture d'un nouveau chapitre de stabilité dans le Moyen-Orient ;

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement de Paris émet le vœu que la maire de Paris demande à l'État français de reconnaître sans délai l'État de Palestine et d'agir auprès du Conseil de l'Union Européenne et des autres pays membres de l'Union Européenne pour la reconnaissance de cet État de Palestine.